

Décision n° 2015-37 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R 3414-17 et R 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense

Vu la décision n° 2015-28 du 24 avril 2015 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n° 2015-33 du 1^{er} juin 2015 portant nomination du secrétaire général de l'EPIDE

Décide :

Art. 1^{er} - M. Philippe Leroy, secrétaire général, supplée la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Hors ces circonstances, délégation est donnée à M. Philippe Leroy à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, toutes les décisions, actes, et pièces de correspondance relevant de l'exercice de ses attributions, à l'exception des textes à caractère normatif internes à l'établissement.

Art. 2 - La présente décision annule et remplace la décision n° 79-2014 du 17 octobre 2014 portant délégation de signature.

Art. 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET